



CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL

SESSION 2022

Spécialités :
ADMINISTRATION GENERALE,
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL, ANIMATION,
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES,
ANALYSTE

Le concours d'attaché territorial 2022 a été organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

I - Concours d'attaché territorial

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 22 mars au 5 mai 2022
Période de retrait des dossiers	Du 22 mars au 27 avril 2022
Date limite de retour des dossiers	Le 5 mai 2022
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	Le 17 novembre 2022
Réunion de jury d'admissibilité	Le 24 janvier 2022
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Du 22 au 30 mars 2023
Réunion de jury d'admission	Le 30 mars 2023

LE CONCOURS EXTERNE

Le concours externe est ouvert, pour 50% au moins du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.

LE CONCOURS INTERNE

Le concours interne est ouvert, pour 30 % au plus du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

LE TROISIEME CONCOURS

Le troisième concours est ouvert, dans les conditions fixées par les statuts particuliers, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis aux articles L. 2012-1 à L212-7 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. **Les statuts particuliers fixent la durée des activités requises.** Ces concours sont organisés sur épreuves.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter aux concours prévus au premier alinéa du présent 3°.

Pour votre information, lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours mentionnés ci-dessus est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe et interne dans la limite de 25 %.

Sur les **4 426** candidats qui se sont préinscrits à ce concours entre le 22 mars et le 27 avril 2022, **4 138 candidats** ont validé leur inscription avant la date limite fixée au 17 novembre 2022.

Parmi ces 4 138 candidats, 19 n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions requises et 49 ont annulé leur inscription.

Concernant le concours externe :

14 demandes d'équivalence de diplôme ont été formulées, pour lesquelles 11 décisions favorables ont été émises, 3 défavorables.

2 candidats ont fait valoir une dispense de diplôme en qualité de père ou mère de trois enfants.

Ainsi, **3840 candidats ont été admis à concourir dont 69 candidats admis sous réserve** de produire la pièce manquante à leur dossier, répartis comme suit selon les spécialités, pour 267 postes au total :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR							
	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Administration générale	868	68%	1542	70%	275	73%	2685	70%
Gestion du secteur sanitaire et social	121	10%	256	12%	62	17%	439	11%
Animation	74	6%	185	9%	/	/	259	7%
Urbanisme et développement des territoires	197	15%	176	8%	39	10%	412	11%
Analyste	17	1%	28	1%	/	/	45	1%
TOTAL	1277	100%	2187	100%	376	100%	3840	100%

Ces candidats ont été convoqués dans un des 2 centres d'écrits suivants : Parc exposition de RENNES (35), Parc exposition de VAL-DE-REUIL (27) OU dans un des centres accueillant les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve (CDG35 et CDG76).

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 267, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Administration générale	95	57	38	190
Gestion du secteur sanitaire et social	18	10	6	34
Animation	9	3	/	12
Urbanisme et développement des territoires	13	7	4	24
Analyste	5	2	/	7
TOTAL	140	79	48	267

D- Sélection

Nombre d'admis à concourir pour un poste.

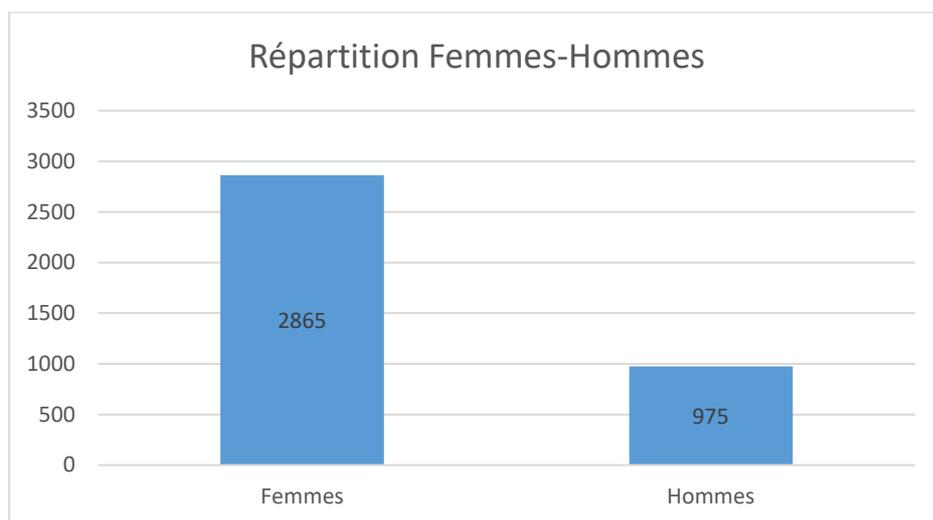
SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Administration générale	9.14	27.05	7.24
Gestion du secteur sanitaire et social	6.72	25.6	10.33
Animation	8.22	61.67	/
Urbanisme et développement des territoires	15.15	25.14	9.75
Analyste	3.4	14	/

II – Candidats

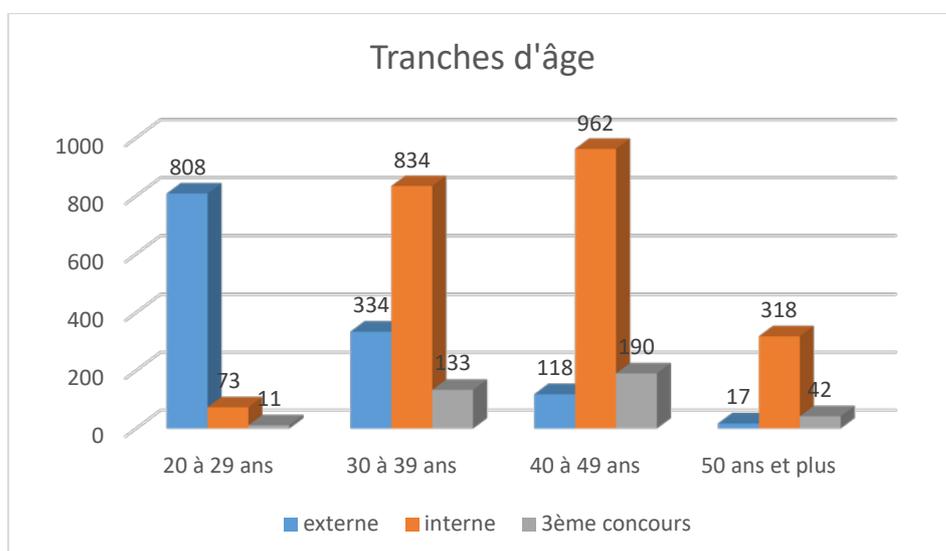
A - Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Bretagne	1 385	Soit 95 % des convoqués domiciliés dans le Grand-Ouest
Normandie	1 034	
Pays de la Loire	1 231	
Hors Grand-Ouest (dont 81 dans les DOM TOM)	190	Soit 5 % des convoqués domiciliés Hors Grand-Ouest

B - Répartition hommes-femmes



C - Tranches d'âge



III – Epreuves écrites d’admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 17 novembre 2022 dans 2 centres répartis sur le Grand-Ouest comme suit : RENNES (35) et VAL-DE-REUIL (27). Les candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuve ont été accueillis dans un des 2 sites dédiés (CDG35 et CDG76).

Sur les 3840 candidats admis à concourir, 2 653 étaient présents aux épreuves écrites, soit un taux d’absentéisme de 31%.

SPECIALITES	CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES								
	EXTERNE			INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Convoqués	Présents		Convoqués	Présents	Convoqués	Présents	Convoqués	Présents
		Composition	Note						
Administration générale	868	521	519	1542	1109	275	208	2685	1838
Gestion du secteur sanitaire et social	121	71	73	256	191	62	46	439	310
Animation	74	49	49	185	145	/	/	259	194
Urbanisme et développement des territoires	197	123	122	176	128	39	30	412	281
Analyste	17	10	10	28	20	/	/	45	30
TOTAL	1277	774	773	2187	1593	376	284	3840	2653

Pour information, 4 461 candidats avaient été convoqués à la session 2020 de ce concours et 2 365 étaient présents (47 % d’absentéisme).

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d’indications de correction.

La période de correction s’est déroulée de façon dématérialisée sur 5 semaines, du 28 novembre 2022 au 4 janvier 2023.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme au moment du scan des copies, a fait l’objet d’une double correction. Au total, 120 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat.

1 – Epreuves du concours externe

a) Epreuve de composition

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : Composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...). Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. *Durée : 4 heures ; coefficient 3*

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	521	9.35	18.00	1.00	36
Gestion du secteur sanitaire et social	71	8.41	15.25	1.00	12
Animation	49	8.73	13.50	3.00	1
Urbanisme et développement des territoires	123	9.34	16.00	2.75	3
Analyste	10	10.38	13.25	5.00	0
TOTAL	774	9.24	18	1.00	52

459 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, soit 59 % des candidats présents.

52 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit près de 7 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs :

Le **sujet** était intéressant et pertinent. Il invitait les candidats à prendre du recul sur une problématique au cœur des préoccupations et de l'action des collectivités territoriales. Le sujet pouvait être anticipé, les enjeux de la transition écologique étant très médiatisés.

Le niveau de difficulté était conforme aux attendus du grade et permettait une bonne appréciation des compétences et des connaissances d'un futur attaché territorial, la transversalité du sujet invitant en effet les candidats à mobiliser des connaissances variées (institutionnelles, politiques, sociologiques, etc.)

Le libellé, judicieusement posé, pouvait paraître simple au premier abord mais présentait une certaine complexité, insuffisamment traitée par les candidats toutefois.

Appréhension par les candidats :

Le sujet a manifestement intéressé et motivé les candidats, en témoigne le peu de copies blanches rendues. Trop peu de candidats ont toutefois réussi à faire preuve d'une réflexion approfondie pour aborder le sujet dans toute sa complexité. Nombre d'entre eux ont ainsi rencontré des difficultés dans l'articulation et la confrontation des deux notions (développement local et transition écologique). Certains y ont par ailleurs vu un sujet sur l'écologie, tombant parfois dans l'écueil du manifeste.

Les correcteurs ont ainsi constaté :

- un respect des attendus de l'épreuve, sur la forme principalement. Une grande majorité des copies étaient structurées et respectaient les « codes » de l'exercice (introduction contextualisant le sujet, plan formalisé avec des titres travaillés, conclusion) ;
- un socle de connaissances assez satisfaisant mais souvent trop généraliste et/ou partiel, eu égard aux références juridiques et réglementaires attendues sur le sujet.

Outre les bonnes et très bonnes copies, qui ont fait preuve d'un niveau d'expertise et de mise en perspective affirmés, et d'une réelle capacité à articuler les 2 notions dans leur développement, les correcteurs ont jugé le niveau global moyen à faible.

Les correcteurs déplorent quasi-unaniment de réelles difficultés de la part des candidats à prendre de la hauteur, à questionner et à analyser le sujet pour le traiter dans toutes ses dimensions et, par conséquent, des difficultés à produire un argumentaire précis, étayé et cohérent.

Cela se traduit notamment par :

- des faiblesses méthodologiques (analyse et problématisation du sujet, organisation des idées) ;
- une insuffisante définition des termes du sujet et, par extension, un manque de problématisation pouvant conduire à des digressions dans le développement ;
- une juxtaposition d'idées, de concepts et/ou d'exemples sans réelle démonstration, voire un repli sur des connaissances certaines sans lien évident avec le sujet ;
- un propos parfois confus, notamment par l'emploi de termes dont le sens n'est pas toujours maîtrisé, révélant des idées peu claires ainsi que des connaissances insuffisantes sur le sujet.

Le niveau de maîtrise de la langue a également interrogé les correcteurs, qu'ils jugent bien en-deçà des attendus (orthographe, syntaxe, vocabulaire).

b) Epreuve de note

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème rencontré par une collectivité territoriale (dans la spécialité choisie). *Durée : 4 heures ; coefficient 4*

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	519	9.57	17.00	0.50	25
Gestion du secteur sanitaire et social	73	8.73	15.50	3.00	14
Animation	49	9.63	15.50	4.25	5
Urbanisme et développement des territoires	122	10.05	17.50	2.00	6
Analyste	10	10.40	17.00	6.00	0
TOTAL	773	9.58	17.50	0.50	50

418 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, soit 54 - % des candidats présents.

50 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 6 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs :

➤ Spécialité administration générale

Le **sujet** était :

- pertinent : il renvoyait à des enjeux juridiques, organisationnels et liés aux ressources humaines ;
- actuel, reflétant les questionnements et les préoccupations concrètes et actuelles des collectivités territoriales quant à la participation citoyenne et l'association des usagers aux modalités de mise en œuvre des services publics ;
- adapté au grade et pouvant tout-à-fait être confié à un agent de catégorie A en poste en collectivité.

Certains correcteurs l'ont toutefois qualifié de :

- relativement technique et potentiellement complexe à traiter pour des candidats éloignés du contexte territorial ;
- familier, et pouvant ainsi conduire les candidats à apporter une réponse empreinte d'une certaine naïveté (écueil majeur).

Le dossier de 37 pages :

- était complet et fourni au regard des documents choisis, diversifiés et riches d'exemples concrets d'expérience de démocratie participative ;
- permettait aux candidats de contextualiser le sujet, de repérer les difficultés et les écueils rencontrés par les collectivités et d'illustrer leur développement.

Appréhension par les candidats :

Les candidats ont, pour une majorité d'entre eux :

- compris le sujet et ses enjeux ;
- dégagé une problématique (parfois minimaliste) et proposé une réponse respectant la méthodologie quant aux exigences de forme (introduction, plan apparent etc.) ;
- fait preuve d'une assez bonne culture territoriale dans l'ensemble.

Ils ont cependant rencontré des difficultés à :

- mettre le sujet en perspective et évoquer les enjeux démocratiques de manière éclairée. La présence de nombreux lieux communs traduit une analyse souvent superficielle et insuffisamment étayée ;
- contextualiser le sujet (peu d'évocation de la commune dans les copies, peu de positionnement de l'élu au cœur du dispositif etc.) ;
- caractériser leurs titres pour en faire ressortir des idées fortes ;
- faire preuve d'une bonne maîtrise de la langue dans l'ensemble. Si certains correcteurs soulignent l'absence de « catastrophe orthographique » et une assez bonne rédaction dans l'ensemble, il demeure toutefois trop de fautes de français au regard du niveau du concours.

Plusieurs correcteurs regrettent enfin le « déficit opérationnel » des notes proposées par les candidats, dont les productions s'apparentent davantage à un exercice scolaire de dissertation qu'à une réelle note professionnelle d'aide à la décision.

Les copies sortant du lot sont celles qui présentaient une problématique intéressante, témoignant d'une analyse approfondie et dégagant des solutions adaptées au problème posé en appui du dossier.

➤ Spécialité gestion du secteur sanitaire et social

Le **sujet** était très intéressant : il poussait la réflexion au-delà de la seule pauvreté monétaire. La thématique était hautement actuelle, liée à une augmentation de la précarité due aux crises sanitaire et énergétique.

Appréhension par les candidats :

L'exercice était plutôt maîtrisé par un bon tiers des candidats, reflétant une préparation sérieuse. Beaucoup de copies ne respectaient toutefois pas les attendus de forme et témoignaient d'une pauvreté syntaxique. Beaucoup de candidats sont par ailleurs passés à côté de l'objectif opérationnel de la note et se sont perdus dans des descriptions dont ils auraient pu s'affranchir.

➤ Spécialité animation

Sujet : Au cœur des préoccupations des cadres du domaine éducatif œuvrant au sein des collectivités territoriales, le sujet était conforme au cadrage de l'épreuve et au grade.

Appréhension par les candidats :

Une majorité a fait preuve de bonnes connaissances et respecté les attendus de l'épreuve. La maîtrise de la langue reste toutefois insuffisante pour un grand nombre de copies. Les correcteurs souhaitent alerter les candidats sur le fait que cette insuffisante maîtrise de la langue pourrait présenter un réel obstacle quant à l'accès à un emploi dans le grade et/ou la production d'un travail qualitatif en tant que cadre territorial.

➤ Spécialité urbanisme et développement des territoires

Sujet : La politique de l'habitat est un sujet actuel et complexe, conforme cependant au niveau attendu et devant être maîtrisé par un candidat à ce concours et dans cette spécialité.

Le dossier était dense, varié et riche d'informations, d'une complexité abordable par les candidats. Une part plus conséquente dédiée à la rénovation du parc existant, question centrale de la politique de l'habitat, aurait été appréciée.

Appréhension par les candidats :

L'avis des correcteurs converge quant à l'assez bonne maîtrise méthodologique de l'exercice, sur la forme principalement. Les éléments essentiels du dossier ont été correctement exploités, particulièrement dans l'approche législative et réglementaire.

D'un point de vue méthodologique, si la grande majorité des copies étaient achevées, les correcteurs regrettent toutefois des difficultés récurrentes de la part des candidats à :

- s'approprier le sujet, dégager une problématique et construire un plan témoignant de capacités à structurer les idées de façon claire et pertinente ;
- fluidifier et mettre en cohérence les idées, en résulte la production de notes confuses ;
- faire correspondre les titres de parties et leur développement.

Considérant la thématique, les candidats ne sont majoritairement pas parvenus à :

- définir la notion « d'équilibre social de l'habitat » ;
- mettre le sujet en perspective et étendre la réflexion au-delà du Plan local de l'Habitat (PLH) ;
- développer la gouvernance.

Les correcteurs soulignent un niveau de maîtrise de la langue (orthographe et syntaxe) insuffisant au regard du niveau attendu.

➤ Spécialité analyste

Sujet : Conforme au cadrage et d'une difficulté adaptée au grade, les thèmes abordés étaient d'actualité, permettant de définir le cadre réglementaire tout en soulevant des questions relatives à la pollution et à la sécurité.

Appréhension par les candidats : niveau global jugé inquiétant, en-deçà des attendus du grade.

De même que pour les autres spécialités, si la forme demandée est globalement respectée, de nombreuses copies font état d'insuffisances méthodologiques, dont notamment :

- une mobilisation partielle des éléments du dossier ;
 - une tendance à développer les avantages de la solution proposée au détriment de ses limites ;
 - des lacunes dans la définition d'un projet informatique.
-

2 - Epreuve du concours interne et du 3ème concours (sujets communs)

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant :

« Rédaction, à l'aide d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (dans la spécialité choisie) » - *Durée : 4 heures ; coefficient 4*

Le sujet est commun aux deux concours.

Résultats de cette épreuve :

CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	1109	9.49	18.50	1.00	97
Gestion du secteur sanitaire et social	191	10.57	17.00	1.00	7
Animation	145	9.65	15.75	3.00	6
Urbanisme et développement des territoires	128	10.40	17.50	2.00	7
Analyste	20	9.47	15.00	2.00	2
TOTAL	1593	9.72	18.5	1.00	119

821 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, soit 51.5 % des candidats présents.

119 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 7.5 % des candidats présents.

TROISIEME CONCOURS

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	208	9.95	16.50	2.00	14
Gestion du secteur sanitaire et social	46	8.96	15.00	3.00	3
Urbanisme et développement des territoires	30	8.82	13.00	5.50	1
TOTAL	284	9.70	16.50	2.00	18

142 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 50 % des candidats présents.

18 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 6 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs et conseils aux candidats (par spécialité) :

➤ Spécialité administration générale

Sujet : conforme au cadrage de l'épreuve et considéré comme un réel cas pratique pouvant être ou ayant été affecté à des cadres en poste, le sujet était :

- en phase avec les problématiques actuelles, et susceptible d'intéresser tout type de collectivité;
- transversal : il permettait d'aborder le croisement entre la relation aux usagers et la dématérialisation sous différents volets (juridique, politique, technique, financier, organisationnels) ;
- accessible au regard du niveau du concours, voire qualifié d'aisé par certains correcteurs, en raison notamment d'un libellé qui suggérait un plan simple (majoritairement suivi par les candidats).

Le sujet permettait d'autre part de pouvoir évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats ainsi que les compétences opérationnelles attendues d'un attaché territorial.

Le dossier de 14 documents, complet et étoffé, permettait aux candidats :

- de prendre de la hauteur sur le sujet et d'en définir les enjeux ;
- de disposer de suffisamment de « matière » pour proposer des solutions opérationnelles adaptées au problème posé ;
- d'accorder une place importante à la méthodologie et ainsi se placer dans une dynamique opérationnelle concrète et professionnelle, en prenant appui sur les acquis de l'expérience et les connaissances personnelles.

Appréhension par les candidats :

Les correcteurs dressent un bilan relativement positif du niveau des candidats, qui ont majoritairement compris le sujet et identifié les enjeux, en se saisissant des éléments du dossier.

Si le formalisme attendu est globalement respecté (introduction, développement, plan avec titres apparents etc.), la méthodologie de l'épreuve demeure insuffisamment maîtrisée et l'absence d'approche stratégique conduit un grand nombre de candidats à produire un rapport trop descriptif, théorique et désincarné, finalement peu opérationnel.

Une majorité de correcteurs regrette en effet :

- une approche souvent superficielle du sujet, de réelles difficultés de la part des candidats à prendre de la hauteur vis-à-vis du sujet pour en avoir une vision globale, contextualisée et l'aborder dans toutes ses dimensions ;
- l'absence de définition des termes du sujet (GRU, téléservices, SI, workflow, etc.), et plus généralement un manque d'attention portée à l'introduction (contexte, reprise de la commande, références juridiques dans le cartouche etc.) ;
- d'importantes difficultés à dégager une problématique et à structurer la réflexion autour d'un plan cohérent et bien argumenté, faisant apparaître une maîtrise partielle des notions abordées. Certaines copies s'apparentent à une succession d'idées sans articulation logique ;
- des faiblesses dans les solutions proposées (point de difficulté majeur) : peu opérationnelles et lacunaires (absence de calendrier, d'éléments sur les coûts, peu de référence aux élus et au dialogue social, absence des notions de sécurité en dehors des données personnelles, de l'accessibilité etc.) ; prenant souvent la forme de préconisations et non de réelles propositions opérationnelles ;
- une maîtrise de la méthodologie de projet insuffisante, déconnectée du contexte et souvent déroulée de manière « automatique » et scolaire ;
- le peu de solutions innovantes et concrètes proposées issues de l'expérience professionnelle et des connaissances personnelles.

Enfin, malgré la présence de fautes d'orthographe et de syntaxe relevées par certains correcteurs, le niveau rédactionnel a été jugé plutôt satisfaisant, voire meilleur que les sessions passées d'après les correcteurs ayant déjà corrigé cette épreuve.

➤ Spécialité gestion du secteur sanitaire et social

Sujet : L'autonomie des personnes âgées est un sujet au cœur des préoccupations nationales, départementales et sociétales actuelles et aux enjeux multiples : humains, politiques, financiers, techniques, juridiques, éthiques, organisationnels.

La commande était tout-à-fait conforme à ce que l'on peut attendre d'un attaché et le libellé permettait aux candidats d'identifier rapidement et aisément la problématique.

Le dossier était pertinent et documenté. Un document traitant de l'encadrement et du financement des ESMS PA (Etablissements et Services Médicaux-Sociaux pour Personnes Agées) aurait toutefois été apprécié.

A noter une certaine technicité qui a pu mettre en difficulté candidats au troisième concours.

Appréhension par les candidats :

Une grande majorité des candidats a su identifier la problématique, les constats et les enjeux et maîtrise globalement la technique du rapport.

Les bonnes à très bonnes copies ont révélé des candidats bien préparés à l'épreuve, qui sont parvenus à :

- proposer des plans structurés avec des titres recherchés, traduisant une prise de hauteur et une bonne compréhension de la commande ;
- rédiger avec fluidité permettant au lecteur de suivre aisément le fil de la réflexion ;
- présenter une partie opérationnelle concrète et adaptée, en ayant notamment recours à la méthodologie de projet.

En revanche, nombreux sont les candidats qui :

- n'ont pas su trier informations ;
- ont proposé une restitution superficielle par manque d'analyse et de mise en perspective ;
- n'ont pas respecté les attendus ni su dégager des solutions opérationnelles et adaptées ;
- ont rendu une copie inachevée, traduisant une mauvaise gestion du temps (particulièrement les candidats au 3ème concours) ;
- méconnaissent le sujet ainsi que l'organisation des collectivités territoriales (3ème concours).

Les correcteurs constatent également des lacunes orthographiques et syntaxiques, et soulignent une confusion dans les propos rendant difficile l'évaluation de la compréhension du sujet.

➤ Spécialité animation

Sujet : non technique, il s'inscrivait dans la mouvance de mutation du service public et dans une approche transversale et d'optimisation des ressources. Il ne présentait pas difficulté majeure et était adapté au grade. La commande était claire, abordable, et s'appuyait sur un dossier fourni qui ne nécessitait pas une maîtrise du sujet initial.

Appréhension par les candidats :

En dehors de certaines copies, les candidats ont globalement saisi la commande, les enjeux sous-jacents, ainsi que les attendus de l'épreuve. Les copies traduisent une volonté d'analyse, de synthèse et de structuration de la pensée par la matérialisation d'un plan.

L'approche reste toutefois partielle, les développements ayant trop souvent été consacrés aux enjeux de la jeunesse, au détriment de la dimension culturelle du sujet.

Ici encore, les candidats rencontrent des difficultés à prendre du recul et de la hauteur sur le sujet d'une part et sur les missions dévolues au cadre d'emplois d'autre part. L'exercice reste ainsi très scolaire pour une grande majorité d'entre eux, en résultent des rapports peu efficaces dans l'opérationnalité et l'aide à la décision.

➤ Spécialité urbanisme et développement des territoires

Sujet : La pollution lumineuse est un thème rarement évoqué dans les problématiques environnementales et constituait, de ce fait, un sujet intéressant en plus d'être très contemporain. Il s'appuyait sur un dossier pertinent, complet et compréhensible, comprenant de nombreux exemples qui permettaient aux candidats d'étayer leur rapport.

Le sujet était d'un niveau de difficulté conforme au grade et en adéquation avec une demande pouvant émaner d'un supérieur hiérarchique. Il donnait la possibilité aux correcteurs d'évaluer les capacités de synthèse des candidats ainsi que leur aptitude à proposer des solutions concrètes et précises.

Appréhension par les candidats :

D'une façon générale, les candidats ont su restituer les enjeux du dossier et construire un plan clair et logique, traduisant une bonne compréhension du sujet. Certains correcteurs ont souligné des introductions assez satisfaisantes, pour certaines contextualisées et « accrocheuses ».

Quelques bonnes à très bonnes copies sortent du lot et témoignent d'une capacité de ces candidats à prendre de la hauteur sur le sujet et à se positionner sur un poste à responsabilités.

Pour l'essentiel, le niveau global est jugé moyen à faible avec des copies majoritairement superficielles, reflétant d'importantes difficultés de la part des candidats à produire une seconde partie opérationnelle de qualité. Ils ne sont, pour beaucoup, pas parvenus :

- à structurer un plan d'action pertinent et équilibré ;
- à prendre du recul et aborder le sujet dans toutes ses dimensions ;
- à éviter les généralités pour investir le mode projet (souvent déroulé de façon très scolaire et décontextualisée) et proposer des solutions précises et concrètes ;
- à reformuler ;
- à faire preuve d'une bonne maîtrise linguistique (syntaxe particulièrement).

➤ Spécialité analyste

Sujet : conforme au cadrage et d'une difficulté adaptée au grade, les thèmes abordés étaient d'actualité, permettant de définir le cadre réglementaire tout en soulevant des questions relatives à la pollution et à la sécurité.

Appréhension par les candidats :

Niveau global jugé inquiétant, en-deçà des attendus du grade.

Si la forme demandée est respectée par certains candidats, de nombreuses copies font état de insuffisances méthodologiques, dont notamment :

- une mobilisation partielle des éléments du dossier ;
 - une tendance à développer les avantages de la solution proposée au détriment de ses limites ;
 - des lacunes dans la définition d'un projet informatique.
-

C – CONSEILS AUX CANDIDATS

Les correcteurs sont unanimes sur la nécessaire préparation aux épreuves d'un concours et alertent les candidats sur le fait que la rédaction d'une réponse construite et argumentée ne s'improvise pas.

Lors de cette préparation, toutes épreuves confondues, ils invitent les candidats à :

- approfondir leur projet professionnel en cernant les missions et le quotidien d'un attaché territorial en poste ;
- s'acculturer des grands enjeux des collectivités territoriales et de l'actualité : par des lectures (revues spécialisées, presse générale, etc.) et par des pratiques professionnelles (stage, immersion, interviews d'attachés en postes, d'élus etc.) ;
- approfondir leurs connaissances quant au rôle et au fonctionnement des collectivités, leur gouvernance, sans oublier l'importance du lien cadre territorial / élus et la prise en compte de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans les processus décisionnels et organisationnels (externes et 3ème concours particulièrement) ;
- faire preuve de curiosité en tant que citoyen en apprenant à mieux connaître leur environnement territorial ;
- travailler la méthodologie, se documenter sur les attendus de l'épreuve tant sur la forme que sur le fond, via les notes de cadrage notamment ;
- s'entraîner à la rédaction et à la méthodologie de l'exercice, à partir d'Annales de sessions passées par exemple ; mais aussi à la gestion du temps en se fixant des échéances temporelles strictes.

Sur le **fond**, constatant une tendance à la précipitation et des difficultés prégnantes d'organisation et d'articulation des idées, les correcteurs conseillent aux candidats de :

- lire attentivement le sujet / la commande ;
- prendre de la hauteur et de situer le sujet dans toutes ses dimensions ;
- prendre le temps de définir les termes du sujet, d'identifier les enjeux (politiques, administratifs, organisationnels, techniques etc.) et de contextualiser le sujet afin d'asseoir sa réflexion et de dégager une problématique claire et précise ;
- soigner l'introduction en posant l'ensemble des éléments identifiés ci-dessus ;
- structurer sa pensée en construisant un plan cohérent, en choisissant des titres et des sous-titres précis et significatifs qui permettent au lecteur d'accéder à la synthèse, à l'analyse mais aussi de suivre le fil de la réflexion et de l'argumentation ;
- suivre le plan annoncé sans se perdre dans les exemples, préférer la qualité à la quantité en évitant les exemples périphériques qui s'éloignent du sujet ;
- illustrer l'argumentaire par des références réglementaires et juridiques ;
- éviter la juxtaposition d'idées mais lier l'argumentation en ayant recours à des connecteurs logiques ;
- éviter les lieux communs et les généralités qui ne permettent pas d'apprécier la bonne compréhension du sujet (ni de la commande) et, par extension la capacité des candidats à se projeter et s'adapter au contexte présenté.

Sur la **forme**, les candidats sont invités à :

- veiller au respect du formalisme attendu : cartouche (note/rapport), introduction, plan matérialisé, conclusion (facultative pour la note et le rapport) ;
- privilégier un style court et percutant, en utilisant des termes dont le sens est maîtrisé et en évitant les formulations toutes faites, mais aussi nuancer et objectiver le propos ;
- porter une attention particulière à la maîtrise de langue (orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire) qui doit être à la hauteur du niveau du concours ;
- définir systématiquement les sigles employés ;
- consacrer un temps suffisant à la relecture ;
- structurer la copie et l'aérer pour la rendre plus agréable à lire et soigner l'écriture pour une bonne lisibilité,
- se relire (orthographe).

Outre ces conseils généraux, les correcteurs des épreuves de **note** et de **rapport** avec solutions opérations opérationnelles ont également transmis des recommandations spécifiques.

NOTE DANS LA SPECIALITE	RAPPORT AVEC SOLUTIONS OPERATIONNELLES
<p>Recommandations communes aux deux épreuves :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - respecter le format du cartouche : destinataire, références juridiques (attention à la hiérarchie des normes), objet, etc. - mettre le sujet en perspective et aborder la commande sous un angle plus stratégique - se mettre en situation, dans la posture demandée (adjoint au directeur, chargé de mission etc.) dans le contexte présenté (constats, commanditaire, taille et type de collectivité, service, etc.) - prendre le temps de lire et d'analyser la commande (enjeux et destinataire), la garder en ligne de mire, y revenir régulièrement et s'assurer que la réponse proposée est éclairante, pragmatique et contextualisée - veiller à donner toute leur place à l' élu et aux usagers - ne pas perdre de vue le caractère concret et opérationnel d'une note/d'un rapport dont la finalité est de produire un outil complet et synthétique d'aide à la décision - éviter le ton péremptoire, injonctif ; ne pas perdre de vue le destinataire de la note/du rapport : il s'agit de proposer, d'éclairer, et non de diriger 	
<ul style="list-style-type: none"> - tirer parti de l'ensemble du dossier pour apporter des solutions au pilotage de l'action publique - ne pas se contenter de soulever des contraintes et des difficultés, apporter une réponse précise et technique - étayer son propos en s'appuyant sur des citations (avec auteur), de chiffres, de références juridiques (avec modération et sélectionnés) 	<ul style="list-style-type: none"> - éviter de dérouler de façon scolaire et automatique la méthodologie de projet : la replacer dans son contexte et sous tous ses aspects (listés ci-dessous) - aller à la rencontre de collègues attachés en poste pour comprendre la réalité de leurs missions et de leur quotidien, se renseigner sur le terrain des démarches de projet (qui, pourquoi, comment, contraintes et objectifs, sous tous ses aspects : technique, politique, réglementaire, stratégique , etc.) - ne pas se contenter de lister des points de vigilance mais dresser un plan d'actions (calendrier, mise en œuvre, financement, portage politique, etc.) - être concis dans la première partie et approfondir la seconde

D - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des éventuelles ruptures d'anonymat de copies n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

2 copies de l'épreuve de note du concours externe - spécialité administration générale ont ainsi été soumises au jury, au motif qu'elles étaient signées d'un nom fictif.

Après délibération, ces 2 copies ont été éliminées, entraînant l'élimination des candidats au concours.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes déposées sur l'espace sécurisé des candidats en même temps que la convocation et sur les sujets eux-mêmes.

E - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
Administration générale	10.00	218	12.75	169	10.50	94
Gestion du secteur sanitaire et social	10.00	24	14.00	29	10.00	18
Animation	10.25	19	14.25	8		
Urbanisme et développement des territoires	11.04	38	13.50	19	10.00	10
Analyste	10.43	6	11.00	8		
TOTAL		305		233		122

Soit 660 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 5 jours au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

A - Déroulement

Sur les 660 convoqués, 649 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1.67 %.

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents
Administration générale	218	212	169	167	94	92
Gestion du secteur sanitaire et social	24	24	29	28	18	18
Animation	19	19	8	8		
Urbanisme et développement des territoires	38	38	19	19	10	10
Analyste	6	6	8	8		
TOTAL	305	299	233	230	122	120
Taux d'absentéisme	1.97%		1.29%		1.64	
	1.67%					

B – Nature des épreuves et analyse des résultats

Les notes de cadrage des épreuves orales sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à ces épreuves une note de 0 à 20.

Au total, 45 intervenants ont participé à la notation des épreuves orales.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Pour rappel : le décret n°2022-529 du 12 avril 2022 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale [...] avait pour objet de supprimer, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des épreuves orales obligatoires et facultatives d'admission à certains concours ou examens professionnels d'accès à la fonction publique territoriale en cours ou ouverts au plus tard le 31 décembre 2022 pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19.

Ainsi et conformément aux dispositions réglementaires qui s'appliquaient, les épreuves facultatives et obligatoires d'admission de langues ont été supprimées pour cette session 2022 du concours d'attaché territorial. En conséquence, le coefficient de l'épreuve d'entretien du concours externe est porté de 4 à 5.

1– Epreuve du concours externe : entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale d'entretien est le suivant :

Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie. *Durée : 20 minutes ; coefficient 5 (pour cette session 2022)*

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				
	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	212	12.08	19.00	3.00	3
Gestion du secteur sanitaire et social	24	11.13	16.00	6.00	0
Animation	19	12.39	19.00	5.00	0
Urbanisme et développement des territoires	38	12.14	18.50	4.00	2
Analyste	6	14.50	17.00	11.00	0
TOTAL	299	12,07	19.00	3.00	5

74 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 25 % des candidats présents, dont 5 candidats ayant obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 1.67 % des candidats présents.

2– Epreuve du concours interne : entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale d'entretien est le suivant :

Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant, sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 minutes ; coefficient 5

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				
	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	167	10.80	19.00	1.00	9
Gestion du secteur sanitaire et social	28	9.71	15.00	4.00	2
Animation	8	10.81	16.00	7.00	0
Urbanisme et développement des territoires	19	10.13	17.00	5.00	0
Analyste	8	12.75	17.00	8.00	0
TOTAL	230	10.72	19	1	11

94 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 41 % des candidats présents, dont 11 candidats ayant obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 5 % des candidats présents.

3– Epreuve du troisième concours : entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale d'entretien est le suivant :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 minutes ; coefficient 5

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				
	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	92	11.60	19.00	4.00	2
Gestion du secteur sanitaire et social	18	9.44	16.00	4.00	3
Urbanisme et développement des territoires	10	11.55	18.00	6.50	0
TOTAL	120	11.27	19.00	4.00	5

36 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 30 % des candidats présents, dont 5 candidats ayant obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 4 % des candidats présents.

C – Observations des examinateurs et conseils aux candidats

La diversité des entretiens ont permis aux examinateurs des épreuves orales de cette session de dresser un état des lieux et de prodiguer une série de conseils, toutes voies et spécialités confondues.

L'ensemble de ces observations et conseils sont retranscrits ci-après.

➤ Exposé

FORCES	FAIBLESSES - ÉCUEILS MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> - exposé préparé, parcours et compétences lisibles - respect du cadrage de l'épreuve, du temps - démarche méthodologique, structuration du propos - exemples pertinents - qualités d'expression - sens du service public et de l'intérêt général prononcé 	<ul style="list-style-type: none"> - récitation « par cœur » de la présentation - manque de dynamisme - dispersion entre compétences et illustrations - manque de relief : de corps et d'arguments - manque de clarté et de synthèse - plan parfois non respecté - projection professionnelle et motivation insuffisamment développées voire inexistantes - approche exclusivement centrée sur les compétences (cohérence du parcours peu lisible) - approche exclusivement chronologique (discours « trop linéaire ») - expériences associatives, privées ou électives insuffisamment valorisées (3^e concours) - gestion du stress difficile, voire parfois perte de moyens
<p>Les notes les meilleures ont été attribuées aux candidats qui ont su :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire preuve de dynamisme - démontrer leur motivation de façon claire et argumentée - valoriser leurs compétences à travers leur expérience professionnelle (le cas échéant) et les illustrer de façon concrète et objective - donner une vision contrastée des expériences <p>qui ont su présenter... :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un exposé « vivant » - des objectifs clairs et annoncés - un parcours cohérent - un projet (ou une évolution) professionnel réfléchi et cohérent - une « approche accrocheuse » éveillant la curiosité et l'intérêt des examinateurs 	

Conseils aux candidats

Les examinateurs invitent tout d'abord les candidats à présenter un exposé vivant et dynamique, et d'éviter, autant que faire se peut, le style « récitation » d'une présentation apprise par cœur.

Lors de la préparation de leur exposé, ils recommandent aux candidats de se détacher des présentations « types », préconisées notamment lors des formations de préparation. Celles-ci contribuent à rendre l'exercice répétitif et scolaire. Aussi, sans chercher l'originalité à tout prix, il semble toutefois judicieux de se démarquer et mettre davantage de relief pour susciter l'intérêt du jury.

S'ils ne préconisent pas d'approche spécifique (chronologique VS par compétences), les examinateurs conseillent toutefois aux candidats d'éviter les présentations exclusivement linéaires tout comme celles exclusivement centrées sur les compétences. Ils mettent également l'accent sur la nécessité de synthèse, qui facilite la lecture du parcours, sa cohérence ainsi que la mise en évidence des éléments les plus saillants.

Il est vivement recommandé aux candidats de développer leur motivation et leur projet (ou évolution) professionnel(le), mais aussi de penser et définir leur projet/carrière à 10 ans. Ces éléments constituent trop souvent la variable d'ajustement du temps et restent majoritairement abordés en conclusion, lorsqu'ils le sont. Ils pourraient tout à fait trouver leur place dans l'introduction.

Sur la forme, pour gagner en fluidité et permettre une meilleure lisibilité du parcours, des compétences, etc., il est conseillé de lier le discours (usage de connecteurs) et d'illustrer le propos.

Enfin, concernant le concours externe et le troisième concours, lors de la préparation des documents support à l'entretien (fiche individuelle de renseignements et document retraçant l'expérience professionnelle), les candidats sont invités à porter une attention particulière à la lisibilité et à la synthèse des informations renseignées (respect de la chronologie, durée des expériences professionnelles, valorisation des expériences associatives, etc.).

➤ Echange avec le jury – questions et mises en situation

FORCES	FAIBLESSES - ECUEILS MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> - préparation à l'épreuve - connaissances des missions d'un attaché territorial, du lien avec les élus - réponses qualitatives (fond et forme) - illustration du propos - aisance dans le domaine de prédilection avec une ouverture sur d'autres champs 	<ul style="list-style-type: none"> - difficultés à distinguer l'analyse de l'exemple - défaut d'argumentation, dans les mises en situation notamment - difficultés à problématiser et à tenir compte des enjeux - connaissances superficielles ou parcellaires vis-à-vis des fondamentaux, voire parfois méconnaissance de l'environnement territorial - mise en perspective des questions et prise de hauteur insuffisantes - difficultés de projection sur des mises en situation non vécues - candidats trop centrés sur leur domaine, peu ouverts sur d'autres champs - peu de projections, de réflexion et de propos construits sur le management - absence de vision stratégique - réponses trop rapides, non construites
<p>Les notes les meilleures ont été attribuées aux candidats qui ont su :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rebondir et s'emparer des sujets de société, en les mettant en perspective dans le cadre de l'action publique territoriale - prendre de la hauteur et analyser les enjeux - se détacher de leurs fonctions, de leur service et de leur collectivité (candidats en poste) - se projeter avec justesse dans les missions et les mises en situations posées - ne pas se démonter, se positionner et exprimer leur opinion en argumentant leurs propos de façon équilibrée - démontrer des qualités managériales - identifier les leviers de l'action publique dans un cadre restreint 	

Conseils aux candidats

Concernant cette seconde partie, et conformément à la note de cadrage de cette épreuve, les examinateurs attendent de la part des candidats au grade d'attaché territorial une prise de hauteur vis-à-vis des situations présentées.

Ils recommandent ainsi aux candidats de s'intéresser à l'environnement territorial dans son ensemble, de sortir de leur champ de compétences et, lorsqu'ils sont déjà en poste, d'élargir leurs connaissances aux différents champs d'intervention de leur propre collectivité.

Ils conseillent également aux candidats de se projeter, et d'incarner le grade et ses fonctions : de véritablement se mettre « dans la peau de ... » et prendre le temps d'analyser les situations présentées dans leur entière complexité.

Les examinateurs souhaitent également souligner que les qualités managériales des candidats doivent pouvoir être éprouvées lors de l'entretien ; et précisent qu'il ne s'agit pas nécessairement de valoriser de l'expérience acquise, mais bien d'évaluer la capacité des candidats à travailler au sein d'un collectif.

Ils rappellent d'autre part que le projet politique est certes porté par les élus, mais que les titulaires du grade doivent pouvoir apporter des éléments d'appréciation, des conseils ainsi que des solutions techniques.

Ainsi, lors de leur préparation, outre la connaissance des notions territoriales « régaliennes » (budget, ressources humaines, modes de gestion, commande publique, etc.), il est recommandé aux candidats :

- de préparer une base : connaissance sa propre collectivité (en tant que professionnel et/ou citoyen) : domaines d'intervention, habitants, élus, services, budget, structure ;
- de renforcer le volet management ;
- d'anticiper les thématiques possibles, en lien avec l'actualité (ex : transition écologique, attractivité de la fonction publique, ...)
- d'assurer une veille documentaire, politique, juridique et/ou technique selon les spécialités. Ex : RGPD (analyste), connaissances techniques et juridiques en urbanisme, dispositifs existants en animation, actualité sociale (gestion du secteur sanitaire et social), etc.
- d'acquérir une culture territoriale (lecture de revues, rapports, rencontres d'attachés en poste...).

Pendant l'épreuve :

- d'écouter attentivement les questions et les mises en situations, de prendre le temps de les analyser et d'y répondre sans précipitation ;
- d'oser prendre position et exprimer son opinion en argumentant, tout en équilibrant son point de vue. En cas d'erreur, ne pas hésiter à le dire et se reprendre !
- de toujours garder en tête la place des élus et des usagers.

➤ Motivation, posture professionnelle et potentiel du candidat

FORCES	FAIBLESSES - ECUEILS MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> - réelle appétence décelée chez certains candidats - intérêt et implication tangibles sur le territoire et auprès des habitants, illustrés pour certains par le bénévolat et l'implication associative - candidats en majorité ouverts, ayant fait preuve de qualités telles que l'empathie, l'humilité, la curiosité - posture professionnelle confirmée pour une majorité - expression claire - aptitude à l'écoute 	<ul style="list-style-type: none"> - motivation incertaine, confuse, sous-développée - certains candidats semblent passer le concours par opportunité - pour d'autres, la motivation se limite à la légitimité d'une nomination sur leur poste - manque d'incarnation du grade - stress palpable voire, dans certains cas perte de moyens - manque de recul sur les enjeux et d'ouverture d'esprit trop limitée pour ce cadre d'emplois - posture professionnelle parfois inadaptée aux attentes (une minorité) - langage parfois inadapté (une minorité)
<p>Les notes les meilleures ont été attribuées aux candidats qui ont su :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démontrer une véritable motivation - se positionner comme de futurs collègues / collaborateurs - incarner le grade, prendre la posture d'un cadre, d'un manager - considérer l'importance de la relation avec les élus - démontrer une aptitude à être force de proposition, ouverts et adaptables 	

Conseils aux candidats

Les examinateurs soulignent tout d'abord l'importance de porter une attention particulière à la posture : dynamisme, interaction avec les 3 membres du jury, regard, gestuelle, etc., la posture étant souvent le reflet de la motivation et des capacités d'engagement.

Concernant la motivation, comme conseillé pour l'exposé, ils invitent les candidats à l'étayer davantage, au-delà de l'intérêt général et de la vocation ou encore de la légitimité d'une nomination sur le poste occupé. Devenir attaché territorial ne doit pas être une fin en soi et les examinateurs constatent que les raisons de la candidature à ce concours sont rarement explicitées, ou peu claires.

Par ailleurs, et dans la continuité des conseils dégagés dans la partie précédente, il est conseillé aux candidats de faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit, de développer une vision d'avenir et de se projeter sur leurs futures missions de cadre et de manager. C'est, entre autres, ce qui permet aux examinateurs de déceler le potentiel des candidats.

D - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes au concours externe et au concours interne, dans la limite de 25 % ou d'une place.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

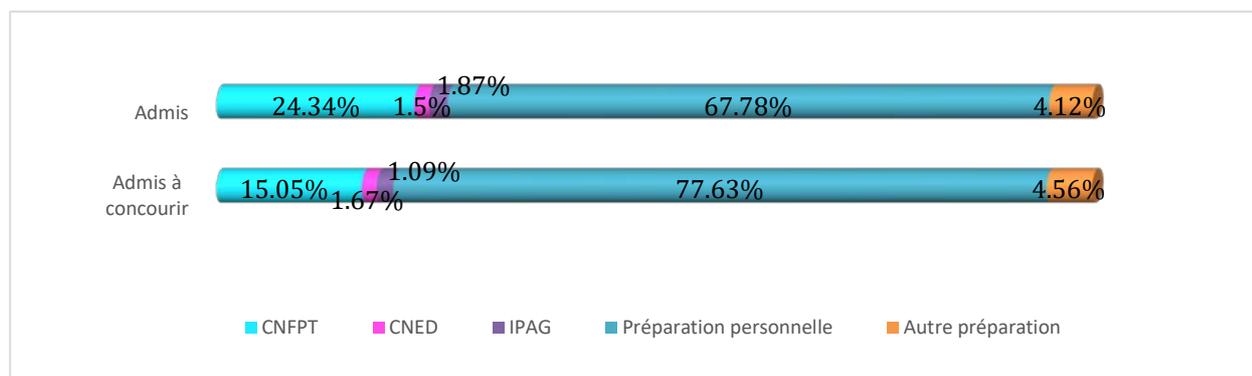
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis
Administration générale	12.15	94	13.28	58	12.61	38
Gestion du secteur sanitaire et social	10.75	17	12.61	11	11.50	6
Animation	11.81	9	13.11	3		
Urbanisme et développement des territoires	13.02	14	13.22	7	13.06	3
Analyste	13.17	4	14.56	3		
TOTAL		138		82		47

Soit 267 candidats admis

E - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 267 candidats admis :

- 181 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves, soit 67,78 %,
- 66 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT, soit 24,34 %,
- 4 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNED, soit 1,5 %,
- 5 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec l'IPAG, soit 1,87 %,
- 11 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation autre, soit 4,12 %



Les 267 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 0.37% de niveau VIII (doctorat)
- 70,04 % de niveau VII (bac + 5),
- 20,60 % de niveau VI (bac + 3 à bac + 4),
- 7.12 % de niveau V (bac + 2),
- 1,87 % de niveau IV (bac).

Ces informations ont été retranscrites à partir des éléments communiqués par les candidats au moment de leur inscription au concours.

V - Conclusion

Le jury souhaite tout d'abord relever la qualité et la diversité des échanges menés avec de nombreux candidats de cette session 2022, dont les épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Malgré une importante disparité entre les prestations, le jury souligne la présence de qualités professionnelles et humaines ainsi qu'un sens du service public prononcé chez une grande majorité de candidats.

Sur demande du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, les intervenants de cette session ont développé une liste détaillée d'observations et de conseils, retranscrits dans ce rapport afin, d'une part d'éclairer les candidats non reçus de cette session grâce à leur retour d'expérience, et d'autre part d'accompagner les candidats des prochaines sessions dans leur préparation.

Pour résumer ces conseils, il n'est pas exigé de la part des candidats une érudition absolue ! Il leur est toutefois conseillé d'acquérir une base sûre et de faire preuve d'ouverture d'esprit sur le monde territorial, ses enjeux, son actualité. Il est également recommandé aux candidats de développer leur motivation, de montrer leurs capacités.

En outre, les qualités managériales nécessaires pour le cadre d'emploi d'attaché ne relèvent pas uniquement de la valorisation d'une expérience acquise par les candidats, mais aussi d'une capacité d'envie et de projection. C'est bien la capacité à travailler au sein d'un collectif humain professionnel diversifié, avec une équipe qu'il convient aussi d'accompagner, dont les candidats doivent faire preuve pour s'assurer de leur capacité à être acteurs du service public.

Les membres du jury souhaitent en effet rappeler aux candidats qu'un jury de concours a pour mission de sélectionner, sur la base d'une évaluation comparative, les candidats les plus à même de contribuer à l'action publique territoriale de demain au regard des défis que doivent et devront relever les collectivités et établissements publics territoriaux, dans la limite contrainte du nombre de postes ouverts au concours.

Pour conclure, le jury félicite les 267 lauréats de cette session, et encourage les candidats ajournés à retenter leur chance lors des prochaines sessions organisées.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 12 septembre 2023

La Présidente du jury
Céline MORNET

Concours d'attaché territorial : les chiffres de la session 2020

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles				Seuils d'admission sur 20			Admis			
	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL
Administration générale	108	58	39	205	1176	1692	352	3220	520	998	196	1714	10,00	13,00	10,00	216	146	96	458	11,46	12,97	13,06	107	61	37	205
Gestion du secteur sanitaire et social	18	10	7	35	155	277	65	497	63	170	39	272	10,00	12,75	11,00	31	27	22	80	11,46	13,28	13,00	18	10	7	35
Animation	9	3	/	12	95	182	/	277	31	118	/	149	10,00	13,50	/	16	10	/	26	11,67	16,00	/	9	3	/	12
Urbanisme et développement des territoires	17	8	4	29	239	151	35	425	104	95	19	218	10,71	11,50	10,00	36	19	9	64	12,48	13,39	13,33	17	8	4	29
Analyste	5	2	/	7	12	30	/	42	7	14	/	21	10,00	12,50	/	3	6	/	9	10,38	11,56	/	3	3	/	6
TOTAL	157	81	50	288	1677	2332	452	4461	725	1395	254	2374				302	208	127	637				154	85	48	287